



Monsieur Philippe Baptiste
Ministre de l'Enseignement supérieur
21 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Paris, le 8 novembre 2025

Par courrier et email à pauline.pannier@education.gouv.fr

Objet : Signalement - Colloque "Palestine : savoirs, pouvoirs, résistances" organisé au Collège de France les 13 et 14 novembre 2025

Monsieur le Ministre,

L'association Actions Avocats, engagée dans la défense des libertés fondamentales, du pluralisme et de la lutte contre toutes les formes de discrimination, souhaite vous faire part de sa vive préoccupation concernant le colloque intitulé "Palestine : savoirs, pouvoirs, résistances", programmé les 13 et 14 novembre 2025 au Collège de France.

En effet, il ressort de l'analyse du programme une absence totale de pluralisme dans la composition du panel d'intervenants. En outre, certains sont connus pour leurs positions antisionistes affirmées et aucun modérateur ni contradicteur n'est prévu, ce qui confère à cet événement une orientation univoque, contraire à la mission scientifique et au principe de neutralité attachés au statut d'un établissement public de recherche.

A ce titre, il convient de rappeler que la France a officiellement adopté la définition de l'antisémitisme de l'IHRA (Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste), qui précise notamment que "la négation du droit à l'autodétermination du peuple juif" ou "l'application de standards différents à Israël" peuvent constituer des formes contemporaines d'antisémitisme.

Vous n'êtes pas sans savoir que la France connaît une explosion des actes antisémites et les incidents de la rentrée universitaire nous confirme que ce fléau est très loin d'être endigué. Aussi, il nous semble qu'une telle initiative ne peut qu'alimenter des tensions et fragiliser davantage la cohésion nationale.

Ainsi, l'organisation d'un colloque au sein du Collège de France, financé par des fonds publics et jouissant d'un prestige académique reconnu, revêt une portée symbolique majeure. Le public peut légitimement y voir une caution institutionnelle et scientifique à des discours

Association loi 1901 – Actions Avocats
Numéro RNA : W751273282
1 square du Croisic – 75015 Paris
actionsavocats@gmail.com



ACTIONS AVOCATS

partisans, présentés comme des vérités universitaires, ce qui renforce leur diffusion et leur légitimité sociale.

La diffusion et la promotion de la recherche étant incompatibles avec un discours partisan, le programme de cet événement comme l'engagement assumé de ses modérateurs sont contraires aux missions d'un établissement public de recherche tel que le Collège de France.

Ce type d'initiative, dans un contexte de tensions internationales et nationales extrêmes, comporte le risque grave de désigner indirectement comme suspects ou coupables les membres de la communauté juive ou toute personne manifestant un soutien à l'État d'Israël, contribuant ainsi à la normalisation d'un climat de stigmatisation contraire aux valeurs républicaines.

Aussi, notre association sollicite de votre part une intervention vigilante afin de garantir que les principes de neutralité, de pluralisme et de responsabilité académique soient pleinement respectés dans le cadre de ce colloque.

Nous vous prions de bien vouloir rappeler aux autorités du Collège de France leurs obligations légales et éthiques, conformément à leur statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Dans l'attente de votre réponse et des mesures que vous jugerez appropriées, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Ariane Schuman Dreyfus
Membre de Actions Avocats

Deborah Journo
Présidente